

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU MERCREDI 9 JUIN 2010

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir répondu présents pour cette réunion du conseil municipal. Il est plus de 19 heures, je souhaiterais que nous puissions commencer sans délai. Je demande à notre directeur général des services de faire l'appel afin d'ouvrir cette séance.

(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Isabelle JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX

Françoise MAUJEAN (absente, pouvoir à Mme DOUAY)

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ (absent, pouvoir à M. BOUTELEUX)

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Elodie LECLERCQ (absente, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Marie-Isabelle CORDOVILLA

Claude FILLION

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT

Marie-Jeanne FERRAND

Omar FENARDJI

Monique VANDENBERGHE

Dominique JOURDAIN

Eric BREME

Danielle BOUVIER

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI

Jean-Marie TURPIN

Frédérique YONNET

Alain VERCAUTEREN

M. LE MAIRE.- Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame DOUAY.

(Aucune intervention)

Je vous propose une modification de l'ordre du jour : l'autorisation d'inscrire une motion contre la fermeture de la prison de Château-Thierry.

(Aucune intervention)

Cette séance du Conseil municipal étant ouverte, je vous propose une interruption de séance afin de permettre aux 2 syndicalistes qui sont dans la salle, et qui représentent le syndicat UFAP UNSA d'intervenir ; ils nous ont interpellés et nous ont prévenus des risques de fermeture du centre pénitentiaire, appelé communément par les Castelthéodoriciens le 54 avenue de Soissons. C'est volontiers que je leur laisse la parole. Nous vous proposerons ensuite le vote de la motion.

(Suspendue à 19 heures 10, la séance est reprise à 19 heures 15.)

M. LE MAIRE.- La motion vous a été distribuée dans vos dossiers, elle reprend ce qui vient d'être exprimé par les deux syndicalistes ; une motion a été votée par le Conseil Général il y a quelques jours ; nous avons fait parvenir à Madame la Garde des Sceaux un courrier demandant des explications et s'opposant à la fermeture de la prison avec l'incompréhension qui est la nôtre. Cet établissement, certes, date de 1850, mais a fait l'objet d'une visite sénatoriale et d'un rapport qui est éloquent pour la prison, éloquent pour ces personnels et favorable quant à la façon dont sont accueillis les détenus.

Le gouvernement a investi une somme assez conséquente, on a annoncé 400.000 €, on nous dit que c'est un peu moins. Pour autant, on ne comprend pas bien. Au-delà de l'information témoignée par des syndicalistes, il y a déjà eu une analyse, un premier rapport qui ne mettait pas cette prison de Château-Thierry dans la liste. Un deuxième rapport, je le dis au conditionnel, parce que j'espère que notre combat permettra de maintenir l'ouverture de cette prison, est en cours de rédaction et, hélas, notre centre pénitentiaire ferait l'objet de plusieurs éléments négatifs.

Comme vient de le dire le syndicaliste, cette prison n'est pas vétuste même si elle est de 1850. Nous serions engagés là dans la stricte logique comptable, qui voudrait dire qu'il suffit de supprimer les petits établissements et d'en reconstruire des gros, des mastodontes pour aboutir à des économies financières, ce qui n'est pas vrai, pour aboutir à une meilleure gestion, ce qui n'est pas vrai. Ce qui est fait à Château-Thierry au 54 Avenue de Soissons ne pourra pas être transposé dans un gros centre. Dans un premier temps, nous nous cantonnons dans un objectif de faire reculer ce projet, pour des raisons humaines, pour des raisons d'emploi, mais également d'intégration dans la ville.

Mme YONNET.- Au nom du groupe Droite Unie, nous ne comprenons pas cette fermeture. A la lecture de cette motion, nous étions réellement sidérés, parce qu'au-delà de cette logique comptable que nous réfutons, même si vous connaissez nos positions, nous ne pouvons pas être d'accord avec une telle fermeture ; c'est la rupture d'un lien social à l'extérieur, comme vous le disiez fort justement, et aussi à l'intérieur : à créer des hyper structures, on sait qu'à un moment donné,

le lien se délite, on sait que la prise en charge est moins bonne parce qu'elle est moins proche, moins individuelle ; ce sont des personnes qui ont besoin d'un suivi tout à fait particulier.

De plus, il est vrai qu'Isabelle VASSEUR avait fait le nécessaire pour cet investissement. Sincèrement, on ne comprend pas. Le Groupe Droite Unie soutiendra bien évidemment cette motion qui s'oppose à la fermeture de la prison, pour toutes les raisons que nous venons de vous exposer.

En plus, je ne vois pas comment on peut dégager une ligne budgétaire sur investissement et au bout de quelques mois fermer, ou avoir une approche de fermeture, même si ce n'est pas encore réalisé. C'est incompréhensible du point de vue social et humain. Dans les 2 cas, c'est incompréhensible.

M. JOURDAIN.- Je pense qu'il faut soutenir de toutes nos forces non seulement la motion, mais défendre cet établissement, pour toutes les raisons qui ont été rappelées, notamment par le représentant du personnel.

Je voudrais ajouter que d'autres conséquences seront à venir si jamais cet établissement était fermé. Cet établissement est unique en son genre dans toute la France, par la prise en charge qu'il met en œuvre, et le secteur psychiatrique et médico-social qui s'y déploie à l'intérieur.

Les activités médico-sociales et sanitaires sont financées en partie par le budget de l'hôpital de Château-Thierry, par détachement de personnel, et par transfert de financement. La fermeture de cet établissement, non seulement priverait la société et l'administration pénitentiaire d'un outil de prise en charge sociale et pénitentiaire en premier lieu, mais aussi sociale et sanitaire, mais en plus, il aurait pour conséquence de priver l'hôpital qui ne récupérera pas de budget, et notamment les budgets affectés à l'unité de soins à l'intérieur de la prison ; c'est environ une dizaine de postes voire plus. Par conséquent, c'est une décision catastrophique, pour la région, pour les personnels, mais aussi pour l'appareil médico-sanitaire de la Picardie.

Je souhaite que l'on puisse mobiliser tous les représentants nationaux de notre territoire, les sénateurs, les députés. J'espère que le député de la circonscription fera plus pour la prison qu'elle n'a fait pour le palais de justice, pour le Tribunal d'instance, pour le conseil des Prud'hommes. Comme vous le savez, ces 2 institutions judiciaires ont également été enterrées, sans fleurs ni couronnes. J'espère, et je m'adresse à Mme YONNET qui vient d'intervenir, vous indiquez que le député va s'engager, eh bien qu'elle s'engage plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent avec le palais de justice, le Tribunal d'instance et le conseil de Prud'hommes. En tout cas, bien sûr, nous sommes derrière eux.

Mme YONNET.- Je voulais recentrer le débat puisque la motion est celle-ci ; que vous vous lâchiez, ce n'est pas grave, c'est courant...

M. JOURDAIN.- Ecoutez Madame...

Mme YONNET.- Je ne vous ai pas coupé la parole, Monsieur JOURDAIN, vous me laissez donc finir. Après vous pouvez rebondir.

M. JOURDAIN.- Certainement pas, je ne vais pas polémiquer avec vous.

Mme YONNET.- Alors ne commencez pas, je ne vous ai pas coupé la parole. Je disais effectivement que notre Député s'était engagé, et je souhaiterais que l'on recentre le débat et que l'on reste sur cette difficulté majeure. C'est une catastrophe économique dans tous les sens du terme, c'est aussi une catastrophe économique et sociale.

M. JOURDAIN.- Je vais quand même rebondir ...

Mme YONNET.- Je croyais que vous ne vouliez pas rebondir ?

M. JOURDAIN.- Je ne veux pas rebondir ni polémiquer, mais vous comprenez, il y a le discours ici et il y a le discours à Paris.

Je demande que le discours à Paris soit le même que celui qui est tenu ici. En même temps, je dis aux intervenants syndicalistes de la maison d'arrêt, du centre pénitentiaire, méfiez-vous des belles paroles locales.

Mme YONNET.- Dont les vôtres !

M. JOURDAIN.- Allez jusqu'au bout de manière à défendre cet établissement. Il y a eu d'autres époques où cet établissement était compromis. J'étais maire à cette époque-là. Nous nous sommes battus avec les syndicalistes, y compris pour le dispositif de prise en charge du service médico sanitaire. C'était peut-être d'autres époques, plus faciles qu'aujourd'hui. Nous comptons en tout cas sur l'ensemble des parlementaires de ce département, députés et sénateurs, de la majorité comme de l'opposition, pour défendre cet établissement.

M. LE MAIRE.- Il faut que nous affirmions un engagement vraiment très fort de tous les élus de ce Conseil municipal et même bien au-delà.

Effectivement, l'engagement d'un parlementaire, du gouvernement, compte tenu des liens qui paraît-il existent entre Madame la Député et Madame la Garde des Sceaux, c'est de faire que cet établissement ne soit pas fermé ; au-delà des 400.000 € qui ont été engagés, il faut tout mettre en œuvre. Au cours du vœu voté par le Conseil Général, c'est ce qui a été rappelé.

Nous attendons, mais nous n'allons pas attendre les bras croisés, parce que nous savons qu'il y a une course contre la montre et que c'est plus qu'une information. Pour notre part, il y a des menaces réelles qui pèsent sur le centre pénitentiaire de Château-Thierry. Il y a des pétitions qui seront proposées avant fin juin, il faut qu'il y ait des actions très fortes. Nous en débattons, mais nous voulons mettre tout en œuvre pour que cette prison puisse rester ici, au centre de la ville. Il n'y a pas d'autres débats que celui-ci aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres remarques ? Je ne vous relis pas la motion ? Elle vous convient telle qu'elle est ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Merci aux syndicalistes pour leur action et nous serons amenés à nous rencontrer dans les jours qui viennent.

M. JOURDAIN.- Et si vous pouviez occuper la prison...

M. LE MAIRE.- Je reprends l'ordre du jour.

Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux des 10 et 30 mars 2010.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT.

A) Action en justice : contentieux avec la société Orange.

M. LE MAIRE.- Nous nous sommes pourvus en cassation. Avez-vous des remarques ?

Mme BOUVIER.- Je suis mandatée par le collectif pour vous transmettre le message suivant : Rappelez-vous le 10 mars, lors du Conseil municipal, une intervention du collectif avait eu lieu et annonçait l'excellente nouvelle de la cour d'appel de Paris qui nous donnait raison, à nous le collectif Chesneaux Priarteme, et qui infirmait la décision de première instance et se déclarait compétente. La prochaine audience n'est pas encore fixée. L'avocat, Maître RAMOGNINO, m'a dit que cela ne devrait pas tarder. La cour de Paris se prononcera sur le fond, enfin, en référé, c'est-à-dire en procédure d'urgence. On peut mesurer le temps qui s'est écoulé depuis le début de notre manifestation.

Nous vous avons informés conformément à la convention signée en juin 2009 avec Vie et paysage et le collectif. Nous étions dans les règles, nous vous avons rencontrés et nous vous avons informés.

Cette convention s'engage à une concertation et un échange réciproque et régulier une fois par semaine, et plus si besoin, sur l'évolution de procédures convergentes. Or, où en est cette procédure ?

Monsieur le Maire, c'est l'année de l'engagement. Vous vous êtes engagé le 10 mars en Conseil municipal à nous rencontrer dès le lendemain de la décision de justice de la procédure mairie. Nous apprenons par la presse, le 15 avril, un mois plus tard, que déboutée 2 fois, la ville se pourvoit en cassation. A ce jour, 2 mois après votre engagement, toujours pas de rendez-vous ! Or, cet engagement avait été renforcé par les paroles de Mme JACOB.

Ce n'est pas sérieux ! Nous aurions souhaité réfléchir avec vous sur ce sujet. Le collectif étant mieux engagé dans sa procédure, c'est la question que l'on vous avait posée, nous attendons 2 mois après la réponse, n'aurait-il pas été plus judicieux de concentrer les efforts et aussi les économies sur une seule procédure, c'est-à-dire la nôtre ? Vous en avez décidé autrement. Nous n'avons pas eu de débat depuis, puisque vous avez décidé tout à fait autre chose.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette délicate attention à notre égard. Je vais laisser Mme JACOB et peut-être M. BEAUVOIS faire le point sur ce dossier.

Mme JACOB.- Vous nous interpellez sur 2 points. Le premier sur la forme, de savoir si oui ou non les rendez-vous promis ont été donnés. Je ne vais pas

m'appesantir plus longtemps puisque vous dites vous-même que vous n'avez pas obtenu ce rendez-vous.

La chose essentielle est la question du devenir de cette antenne relais et de la manière dont on va pouvoir se sortir de cette affaire bien délicate, parce qu'il s'agit quand même de cela. D'un côté, nous avons un opérateur qui a bien compris le bien-fondé de nos actions, c'est-à-dire les vôtres, dans la mesure du collectif, et celle du Conseil municipal, mais qui, pour des raisons de politique nationale ne veut pas reculer. S'il déplace son antenne, il peut le faire, s'il le fait ici, il sera obligé de le faire ailleurs, ce qui veut dire que la réponse que nous avons, la vôtre, celle du collectif, comme celle du Conseil municipal, vont dans le bon sens. On ne peut pas accepter quelque chose qui n'est pas fait dans la légalité ; s'installer ici n'est pas la même chose que s'installer ailleurs ; et il est bien évident que tous ensemble, peut-être mal, peut-être de manière insuffisante, peut-être pas de la manière dont vous l'auriez souhaité, nous avons le devoir de faire quelque chose.

Je ne reviendrai pas sur la décision de se pourvoir en cassation. A mon sens, elle est bien fondée. On a engagé une action, c'est une action politique. Il est de notre devoir politique de la mener jusqu'au bout, ce qui ne veut pas dire forcément que cela aboutira dans un sens qui nous intéresse.

Je vais vous dire, Madame BOUVIER, je pense que nous sommes tous ici d'accord : peu importe qui gagnera, pourvu que cette antenne soit déplacée. Le problème n'est pas de savoir si ce sont les Chesneaux et le collectif, ou la ville. Pour moi, cela n'a pas d'importance, ce qui compte c'est d'arriver à quelque chose de positif, en espérant que l'on arrive à quelque chose de positif.

Vous parliez ensuite de la question financière. Quand on intente, cela coûte, bien évidemment ; on le savait dès le départ ; on aurait peut-être pu utiliser une autre stratégie. C'est celle qui a été décidée par le groupe majoritaire par rapport à cela, au motif des conseils de notre avocat qui estime de son côté que votre action et ses arguments sont fondés, que celle de la ville et de ses arguments le sont aussi. Je n'irai pas loin et quand bien même, ni le collectif, ni la ville, ne gagneraient dans cette affaire en cassation, peut-être serait-il souhaitable d'envisager autre chose ensuite, parce qu'il est anormal que des gens puissent faire des choses en toute impunité au motif que c'est un lobbying.

M. JOURDAIN.- Vous avez décidé de vous pourvoir en cassation, vous nous en informez aujourd'hui. La bonne intelligence avec le collectif aurait été d'accepter de poursuivre les 2 voies, la voie judiciaire et la voie administrative.

Comme vous le savez, il y a des jurisprudences en faveur de la compétence administrative et des jurisprudences en faveur de la compétence judiciaire. Ces choses ne sont pas tranchées définitivement, puisque vous avez des arrêts de la Cour de Cassation et des Cours d'Appel qui se contredisent. Il me semble qu'il eût été plus judicieux que la ville acceptât que la juridiction civile soit incompétente pour aller devant la juridiction administrative, pour éprouver des arguments. Nous aurions comme cela eu deux fers au feu, la procédure devant le juge civil et la procédure devant le juge administratif.

Quelles qu'étaient au bout du compte les décisions définitives et du conseil d'Etat éventuellement et de la Cour d'Appel, et de la Cour de Cassation, nous n'aurions perdu aucune des 2 voies. Je parle de bonne intelligence, parce que la rencontre avec l'association vous aurait permis d'élaborer cette procédure. Vous persistez dans la voie judiciaire, juge civil, alors qu'il y a une procédure en cours. C'est tout.

Je me permets de vous suggérer, en tout cas c'était l'avis du collectif, qu'il aurait été préférable que, compte tenu de la décision de la Cour d'Appel d'Amiens, sans revenir du tout sur le passé, vous acceptiez la compétence administrative et que vous retourniez devant le juge administratif, puisqu'on est en fait que sur un refus de compétence judiciaire. Il n'est pas trop tard, vous pouvez toujours vous désister du recours en cassation et aller devant la juridiction administrative de manière à ce qu'au bout du compte, on puisse savoir de quel ordre de juridiction relève la contestation de ce type de décision.

Mme JACOB.- On pourrait très bien partir vers le Tribunal administratif ensuite, voire même au pénal, l'objectif étant de gagner. Pour cela, nous avons choisi d'aller au bout de cette démarche. D'autres pourront suivre effectivement.

M. LE MAIRE.- Pas d'autre avis ?

(Aucune intervention)

B) Convention d'occupation des locaux pour le comité français de secourisme au bâtiment U1.

M. LE MAIRE.- C'est une gratuité. Y a-t-il des questions ?

(Aucune intervention)

Mme ELGHAOUTI pour un jardin ru Buvot.

M. LE MAIRE.- C'est gratuit également. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

M. BENAICHA pour un garage rue de la Mare Aubry.

M. LE MAIRE.- Un loyer d'un montant de 30 €, c'est un garage qui a été acheté par la ville en 2004 et jusqu'alors il n'y avait pas de loyer.

Convention d'occupation de locaux pour l'association « Grain de Sel » au bâtiment U1.

M. JOURDAIN.- Si j'ai bien compris, cette convention est souscrite à titre gratuit, ce que dit fort bien la convention d'occupation que vous avez signée le 3 mai, cela représente une valorisation de 21 € le m² soit pour 76 m² une subvention indirecte à cette association de 1.596 €. Avez-vous eu entre les mains les statuts de cette association ? Ils ne sont pas joints au dossier.

M. LE MAIRE.- Non, je n'ai pas eu les statuts entre les mains personnellement.

M. JOURDAIN.- Je les ai et je constate que 3 personnes constituent l'association.

M. LE MAIRE.- Il y a mon fils.

M. JOURDAIN.- M. David RASE, Nicolas KRABAL et Stéphanie POTTIER qui était une de nos collègues qui a démissionné il y a quelque temps. C'est le premier constat.

M. LE MAIRE.- Allez jusqu'au bout !

M. JOURDAIN.- Vous avez pris en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités sans en référer au conseil, ce qui eût été la moindre des choses, une décision qui favorise l'un de vos proches et pas n'importe lequel, votre fils ! Ce n'est pas un vague cousin, comme on peut recruter un architecte pour faire un travail, c'est votre propre fils. Cela n'est pas interdit, mais la déontologie, l'éthique auraient commandé que vous nous demandiez à nous de délibérer sur cette convention, et que vous refusiez de participer au vote, comme c'est la coutume.

Deuxième point, en sous-préfecture, lorsqu'on demande où en est le renouvellement de l'association, il n'y a eu aucun document statutaire, obligatoire une fois par an, après l'Assemblée générale, de renouvellement, depuis 2005. En conséquence, vous signez une convention d'occupation gratuite qui favorise l'activité commerciale d'un de vos proches, parce que l'activité de photographie indiquée dans les statuts est une activité. Certes c'est de l'art, Nicolas est à mon avis un grand photographe.

M. LE MAIRE.- Merci, c'est très gentil.

M. JOURDAIN.- J'ai eu l'occasion de voir ses photos et je le dis de manière très claire, c'est un grand photographe ; il faut encourager la jeune création !

M. LE MAIRE.- Je vois !

M. JOURDAIN.- Mais le problème ne porte pas là-dessus, le problème porte sur le fait que vous avez fait un cadeau à l'un de vos proches indirectement à des buts commerciaux de 1 500 € par an, ce qui n'est quand même pas insignifiant.

Encore une fois, on aurait pu vous conseiller, votre directeur général des services notamment, pour vous dire « attention : il y a là un risque de prise illégale d'intérêt », cela s'appelle ainsi, et « Monsieur le Maire, vous devriez présenter ce projet au conseil pour qu'il vote en prenant la précaution de vous retirer au moment du vote ». Aujourd'hui on ne va pas voter, vous nous présentez les décisions que vous avez prises, si cela avait été le cas, nous aurions, au nom du soutien à la création artistique, soutenu ce projet. Mais là, je crois que vous avez brûlé un feu rouge, une nouvelle fois.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas compté le nombre de feux rouges que vous avez grillés pendant 3 mandats, il doit être un peu plus important que pour celui-ci, mais je pourrais vous faire la liste.

M. JOURDAIN.- Pour le coup, vous êtes dans un risque pénal.

M. LE MAIRE.- Ne vous en faites pas. Compte tenu des mots que vous avez utilisés : « éthique », « honnêteté », je vous dis que l'association « Grain de Sel » qui est présidée par David RASE, ne logera plus à U1 parce que j'ai trop cette volonté de faire qu'il n'y ait pas de mélange des genres. J'ai découvert ce dossier, je savais bien que mon fils adhérait à « Grain de Sel ». Ceci étant, ils n'iront pas à U1 et je me débrouillerai pour qu'ils trouvent un autre lieu qu'un lieu

municipal, compte tenu de la polémique dans laquelle vous vous engagez ; comme cela il n'y aura pas du tout d'ambiguïté.

J'aurais bien aimé, Monsieur JOURDAIN, que vous puissiez avoir cette même démonstration à l'égard de toutes les associations qui sont accueillies à U1 dans des conditions de gratuité totale et qui vendent des prestations.

Qu'importe, il n'y a pas de polémique, l'éthique est quelque chose qui compte pour moi, je sais bien que vous vous asseyez dessus de temps en temps et nous aurons l'occasion d'en reparler, Monsieur JOURDAIN ; pour moi, il n'y a pas d'ambiguïté, ce dossier n'est plus à l'ordre du jour et l'association « Grain de Sel » ne siègera pas, n'aura pas d'activité. C'est réglé. Les choses sont claires et on va passer à l'autre point de l'ordre du jour.

M. JOURDAIN.- C'est vous qui établissez l'ordre du jour. Je pense que personne n'a imité votre signature, c'est elle qui figure dans le document que nous avons entre les mains. Le reproche qui peut vous être fait, et que j'ai fait très gentiment et très tranquillement, c'est que c'est un avantage non négligeable à quelqu'un de votre famille ; c'est donc une prise illégale d'intérêt.

M. LE MAIRE.- Il n'y aura pas de prise illégale d'intérêt, Monsieur l'avocat. Vous pourrez intenter un recours. Les choses sont claires, nettes et précises. Vous pourrez aller faire l'inventaire de ce qui se passera à U1 dans les jours qui viennent, comme cela il n'y aura pas de problème. Merci de vos conseils.

M. JOURDAIN.- Il ne faut pas que l'association se retourne contre vous ; vous les dédommagerez.

M. LE MAIRE.- Merci de vos conseils avisés. J'espère que vous ne prendrez pas d'honoraires !

Société « les aigles de Château-Thierry » au bâtiment U1

M. LE MAIRE.- C'est une convention d'occupation.

Mme YONNET.- Au sujet des aigles, parce que c'est complémentaire, pourriez-vous nous donner des précisions ? Il y a une polémique qui enfle au sujet des 900.000 € ; nous pensons, pour le Groupe Droite Unie, qu'il serait temps, outre le vote d'intention effectivement, que nous avons voté en Conseil Municipal, car nous avons voté cette intention, pouvez-vous nous donner quelques détails sur le mode de financement, sur les subventions ? Où on en est ? Faire un état des lieux concernant les aigles, leur installation, le démarrage, un certain nombre de détails qui pourraient nous éclairer ?

M. LE MAIRE.- C'était l'occasion de faire le point sur ce dossier, on ne demande pas d'excuses non plus, mais qui fait l'objet d'informations pour le moins fantaisistes. Un peu de sérénité nous permettra de vous apporter les renseignements administratifs, techniques. J'aurais préféré les donner aux élus qui ont sollicité l'intervention de Monsieur le Préfet. Monsieur BARDOUX va vous apporter quelques éléments de réponse.

M. BARDOUX.- Au sujet de l'occupation des locaux, parce que c'est à partir de là que le débat et la discussion peuvent s'engager, il y a 2 baux, un pour le bâtiment U1 et un autre qui concerne l'utilisation à venir des locaux et du terrain

sur le vieux Château. Ce sont les 2 baux dont on parle aujourd'hui : une convention temporaire qui concerne U1 pour stocker temporairement, et avec l'autorisation des autorités administratives, des oiseaux dans un local à U1, en attendant que les travaux permettent en toute sécurité et toujours avec l'autorisation des responsables vétérinaires du département, de mettre ces animaux sur le site. Pour qu'ils soient transférés sur le site, il faut que le site soit clos et que les volières soient toutes installées. Sans site clos, il est interdit d'installer des animaux qui sont des rapaces sur le Château. C'est pourquoi ces 2 baux ont été signés.

Pour revenir sur la question plus générale du projet, des chiffres, qui ne sont pas faux dans l'absolu, ont circulé puisque vous avez parlé de 900.000 € d'investissement au total, on a simplement oublié de donner des précisions sur ces chiffres, c'est toujours ce détail qui fait que la vision que l'on peut avoir des projets peut être différente quand on a l'ensemble des informations. Je vais donc vous les donner.

Premièrement, et c'est ce que je reproche principalement à ceux qui sont à l'origine de certaines rumeurs diffusées dans Château-Thierry, c'est qu'on a le sentiment que ces 900.000 € sont donnés en cadeau à une société qui vient s'installer sur le Château. Il n'en est rien évidemment. C'est 900.000 € d'investissement, pris en charge pour un projet sur 3 ans, dont une partie du projet concerne l'accueil des aigles sur le vieux Château de Château-Thierry, ce qui est assez différent.

Si l'on regarde ce qui concerne purement l'accueil d'un spectacle de rapaces sur le vieux Château, l'investissement réel (et vous avez d'ailleurs les chiffres dans vos pochettes puisqu'on a listé les investissements confiés aux entreprises), il y a 181.000 € d'investissements confiés à des entreprises pour l'aménagement du site permettant d'accueillir les oiseaux. Une partie des travaux est prise en charge en régie par le personnel municipal, avec des matériaux achetés par le personnel municipal. C'est assez différent.

Vous le savez, car j'avais eu l'occasion de le présenter, le projet ne s'arrête pas à l'accueil de ces rapaces, puisqu'on veut que ce soit un spectacle attractif, qui soit moteur, permettant de venir aussi sur un site qui était sous utilisé. Qu'est-ce qui choquent les visiteurs français ou étrangers quand ils viennent sur ce site ? C'est que jusqu'à l'an dernier, il n'y avait aucune information sur le lieu, à part en français. On a donc fait en sorte l'année dernière de rénover l'éclairage, les bancs, de mettre des traductions en anglais de l'ensemble des explications historiques sur le site. C'était la première étape.

Deuxième étape, je le dis pour des gens qui avaient des responsabilités à l'époque, qui ne sont pas autour de cette table, on a laissé pourrir sur ce vieux Château, un bâtiment qui s'appelle « le relais du Château-Thierry » qui a été utilisée à l'époque pour des activités hôtelières, une société privée était certainement installé dans ces locaux à l'époque pour exploiter les bâtiments municipaux. Quel scandale ! Ce bâtiment qui pourrissait gentiment, nous avons décidé de l'inclure dans un projet global de rénovation.

C'est la deuxième tranche de travaux qui va démarrer cet automne, qui va rénover ce relais pour un souci esthétique déjà, pour un souci de sécurité et parce que ce sera le lieu emblématique d'accueil culturel, qui permettra de mettre en valeur le travail des architectes sur ce Château fait de nombreuses années. Malheureusement, la qualité du travail qu'ils font n'est pas mise en valeur, la qualité des fouilles ou de ce qu'ils ont pu trouver sur ce Château, personne n'en connaît rien. Il faut aller à l'unité archéologique pour avoir un certain nombre d'informations. On veut que ce soit un lieu d'accueil de qualité, dans lequel les gens qui viennent sur Château-Thierry pour le spectacle ou pour visiter la ville en général trouvent des informations historiques sur ce qui fait l'emblème de Château-Thierry, le Château.

Troisième phase du projet, dans ce budget global, c'est d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité sur le Château qui à certains égards posent problème. On avait imaginé au départ de rajouter une passerelle supplémentaire sur ce qu'on appelle le fossé sec, projet qui n'a pas été retenu au final, pour des raisons de coût trop important ; dans une troisième phase, il y aura des aménagements de sécurité sur la tour Thibault, sur le fossé sec en lui-même, qui est jugé dangereux et sur l'accès à la zone de fouilles, qui vont continuer, puisque vous avez des cuisines médiévales qui sont dans un triste état, il y a des moyens d'accès nouveaux qui permettront aux visiteurs, quand ils arriveront sur le Château, d'être orientés vers ces zones de fouilles et trouver des informations.

On intégrera, et on l'avait fixé dès le départ, dans cette troisième phase, un accueil pour les personnes handicapées sur le site des aigles en particulier, mais également pour l'accès aux fouilles archéologiques.

Voilà pour le déroulé et la remise en perspective de ce que représente cet investissement de 900.000 €.

Deuxième information essentielle qui n'a pas été diffusée mais qui est significative, c'est que nous avons de la part des collectivités qui nous ont soutenus sur ce projet depuis le départ, parce qu'ils en ont vu un projet moteur sur le plan culturel touristique dans le sud de l'Aisne, nous avons obtenu des accords de principe pour un financement à 80 % de cet investissement. C'est le maximum que l'on puisse obtenir sur l'investissement. Restera à la charge de la ville 20 % et la T.V.A qui est elle-même récupérable.

Il y a un investissement significatif qui est fait, mais avec l'appui du Conseil Général, l'appui du Conseil Régional, de la communauté de communes, des fonds européens mobilisés pour l'occasion, et depuis le mois de septembre, qui travaillent avec nous en collaboration étroite, le comité départemental de tourisme et l'office du tourisme de Château-Thierry.

On n'a pas été seul. Ce n'est pas une lubie qui est sortie d'un chapeau. C'était une stratégie pensée de réinvestir le Château qui n'était que trop peu occupé à notre goût, et cela figurait dans notre programme électoral, ce n'est pas une surprise, et nous avons saisi l'occasion de ce projet qui nous est arrivé dans les derniers jours du mois d'août, premiers jours du mois de septembre l'an dernier, pour se dire que l'on avait là l'opportunité d'avoir un effet d'entraînement et de globaliser un projet d'investissement sur 3 ans sur ce Château.

Quant au délai, aux réalisations, il suffit d'aller chaque week-end se promener sur le Château qui reste un lieu ouvert au public, contrairement à ce que certains ont pu laisser croire, et les gens qui s'y promènent l'ont bien compris, il y a une partie qui sera fermée, qui représente 1/3 ou 1/4 de l'ensemble de la surface du Château. Les travaux avancent, on voit la qualité du travail qui est fait pour accueillir ce spectacle. Il est prévu un lancement du spectacle autour du 14 juillet, un accueil des animaux fin juin.

Tous les oiseaux ne sont pas stockés à U1. On m'a donné des chiffres fantaisistes de plusieurs milliers d'oiseaux qui seraient à U1. Non, il y a 70 oiseaux à U1 et une cinquantaine à une soixantaine d'autres sont dans des volières dans le sud de la France avec l'autorisation des services vétérinaires, qui seront rapatriés fin juin à Château-Thierry dès que le site sera prêt à les accueillir. Telle est la réalité des choses.

M. JOURDAIN.- Je remercie M. BARDOUX pour ces explications, mais il aurait été préférable que le Conseil municipal puisse les obtenir avant. Le 9 décembre 2009, nous avons voté, et j'ai voté positivement, une délibération de principe pour demander des subventions. M. BARDOUX, c'est dans le compte rendu, vous dites vous-même : « nous reviendrons devant le conseil pour présenter le projet lui-même ».

Les informations que vous reprochez à ceux qui parlent de ce dossier, toute la ville en parle, de ne pas avoir, il n'y a que vous, la municipalité, qui les détenez. Si vous aviez pris la précaution, comme c'est d'ailleurs l'obligation, si vous aviez respecté le code général des collectivités territoriales, vous nous auriez fait voter sur un dossier complet et non pas sur une vague idée, avec un coût d'objectif, avec les financements, avec un budget prévisionnel, avec des éléments, y compris sur la nature de la convention avec la société qui va exploiter ce site, et vous n'auriez ainsi pas donné libre cours à ce que, faute d'information, on puisse en recueillir ici ou là et le divulguer.

Il y a un journal d'annonces gratuit qui, la semaine dernière, a dit « cette municipalité, à propos de ce dossier, est autiste ». Ce n'est pas très gentil pour les autistes, mais qu'est-ce que cela veut dire ? Vous n'écoutez rien ! Vous n'entendez rien et vous ne parlez même pas à votre conseil ! Il y a des règles, elles vous ennuient. Il fallait présenter ce dossier pour que nous votions dessus.

Autre élément qui me semble important et qui prive les habitants de toute vision, de tout contrôle de ce que vous allez faire, parce que cela va changer fondamentalement la nature du Château et du centre-ville. Je ne me prononce pas pour savoir si c'est un bon projet ou un mauvais projet, je dis que ce projet va modifier l'appréhension que nous avons de ce piton fortifié en plein cœur de ville. L'exploitant ne pourra ouvrir que lorsque le Préfet aura signé une autorisation d'exploitation, comme une installation classée pour la protection de l'environnement. Ce n'est même pas une déclaration, c'est une autorisation. Il y a 2 dossiers qui vont être fondus en un seul, puisqu'il y a 2 dossiers en matière d'installations classées, premièrement parce qu'il s'agit d'une faune non domestique, comme l'indique le code de l'environnement et parce que le spectacle relève des installations classées.

Cette autorisation préfectorale doit être préalable à l'ouverture du site. C'est important, parce que la population peut s'emparer de ce dossier, aller déposer auprès du commissaire enquêteur, qui n'est à ce jour pas encore désigné. Le Préfet peut décider de ne pas autoriser, il peut décider d'autoriser avec des prescriptions au vu des éléments qui lui seront fournis, et au vu de ce que penseront les habitants qui vont déposer auprès du commissaire enquêteur.

Dans votre volonté de priver le conseil de toute information et de passer en force, d'aller vite, de faire de l'activisme, vous privez les habitants de Château-Thierry, je ne parle même plus du conseil, d'éléments d'informations essentiels.

Les riverains de la Rue de Fère, qui sont en train de faire une pétition d'ailleurs, pour demander le respect des lois, de la Rue du Château, de la Place de l'Hôtel de Ville, de la Grande Rue...

M. LE MAIRE.- Toute la ville, quoi !

M. JOURDAIN.- Non, ceux du cœur de ville, de la couronne autour du Château, sont aujourd'hui extrêmement inquiets.

M. LE MAIRE.- Essomes et Chierry également.

M. JOURDAIN.- C'est sur un rayon de 2 kilomètres que l'enquête publique va être faite. Vous pouvez plaisanter mais les choses sont graves. Vous avez privé, par votre volonté forcenée, votre activisme, les habitants d'un moyen de contrôle démocratique que la loi prévoit, il est obligatoire, d'une installation classée de la protection de l'environnement.

Il se trouve que M. ALGRIN, qui a donné semble-t-il son accord, puisqu'on a entre les mains l'arrêté de permis de travaux accordé par le Préfet de région, M. ALGRIN, architecte des monuments historiques, est également architecte des monuments historiques du département de l'Aisne et du Gard. Demandez-lui ce qu'il pense des atteintes portées par cette activité au château de Beaucaire.

Dans le fond et dans la forme, le dossier tel qu'il nous arrive aujourd'hui même si M. l'adjoint aux finances a la gentillesse de nous donner quelques sommaires explications, ce n'est pas satisfaisant, parce qu'il ne sera pas répondu aux légitimes préoccupations des habitants et des élus de ce conseil.

Croyez-moi, même dans votre majorité, même si on ne dit rien, on n'ose trop rien dire, il y a des gens qui ne sont pas d'accord avec la méthode, qui s'interrogent sur l'objectif et qui se demandent si on n'aurait pas fait plus transparent, plus opérationnel et plus démocratique.

M. LE MAIRE.- Faites bref !

M. JOURDAIN.- L'éthique, c'est aussi de respecter la loi. L'éthique, c'est aussi d'être transparent vis-à-vis du conseil et des habitants.

M. LE MAIRE.- Je laisse M. BARDOUX répondre.

M. BARDOUX.- L'éthique, c'est aussi de savoir jouer pour sa ville et non pas contre sa ville systématiquement, face à un projet aussi important pour la ville.

Je vais rappeler que vous avez dans vos pochettes l'autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques, signée par la directrice régionale des affaires culturelles de Picardie, le Préfet de Région, du 28 mai, la direction départementale de la protection des populations de l'Aisne, l'inspecteur

des installations classées, le directeur départemental, courrier adressé à la société des Aigles en date du 30 avril. C'est la société des Aigles qui dépose le principal dossier de demande d'ouverture. Troisième élément, le directeur des parcs départementaux qui autorise le transport des oiseaux sur Château-Thierry pour la période du 28 avril au 14 juillet. Toutes les autorisations administratives qui ont été demandées suite à l'envoi de dossiers administratifs complexes ont été obtenues. Vous les avez dans le dossier.

M. TURPIN.- Il y a un problème de méthode et il y a un problème de fond.

Sur un sujet qui est important, qui est peut-être majeur sur une activité pour notre ville, il aurait été bon que le conseil invite le chef d'entreprise à venir présenter son activité. J'ai plein de questions sur l'activité. Par exemple, il fonctionne en spectacles, il y a combien de spectacles par semaine ? Cela accueille combien de personnes en termes de moyenne ? On raisonne, mais on ne se rend pas compte de ce que cela va représenter d'une certaine façon. C'est quelque chose qui fonctionne le week-end, qui fonctionne la semaine ? C'est quelque chose qui fonctionne l'après-midi et le soir, tous les jours ? Est-ce que c'est saisonnier ? Il pourrait penser fonctionner toute l'année ? Cela m'étonnerait beaucoup ; à Beaucaire, le climat n'est pas le même que sur Château-Thierry, il pouvait penser fonctionner sur une durée plus longue. J'ai des questions là-dessus et du coup, en matière économique, puisqu'on a affaire à une entreprise.

Je vois un bail de 9 ans sur lequel la ville ne pourra plus intervenir. La ville se ligote sur ce bail. En dehors du fond, que l'on soit d'accord ou pas avec ce type d'activité, ce n'est pas ma tasse de thé, mais finalement c'est peut-être une bonne chose pour la ville, je n'en sais rien, j'aurais imaginé que d'abord, il y ait une période de test sur un an, que l'on valide, même si l'entreprise n'était pas d'accord sur ce genre de principe, parce qu'il faut déplacer toute son activité, c'est difficile, mais il fallait absolument être exigeant là-dessus. Ensuite il y aurait eu un contrat de 3 ans de telle manière que l'on puisse revenir d'une manière ou d'une autre dessus. 9 ans c'est long. Les gens de Beaucaire voulaient s'arrêter à un moment donné, cela a duré 18 ans. Il y a eu un vrai problème à Beaucaire, car il y avait des fientes d'oiseau sur les pierres et le fait que l'on ne pouvait plus faire de fouilles sur le site. Il y a de vrais sujets de complexité.

Il y a de vrais sujets en matière de sécurité. Il va falloir amener des gens du bas, ils vont traverser tout le vieux Château pour aller vers le haut. Dans le contrat, l'entreprise est responsable de son site, mais sur le chemin entre le parking et le lieu du spectacle, comment fonctionne le système de responsabilité ? C'est compliqué. On a le vieux Château avec des murs très bas. Il va y avoir des gens, des enfants, beaucoup de monde. Comment fait-on ? Comment la ville est bordée là-dessus ? Cela n'est pas indiqué dans le contrat. C'est un sujet délicat.

Connaissez-vous le chiffre d'affaires prévisionnel par an au bout de la deuxième année que l'entreprise escompte réaliser ? C'est un sujet important. On va mettre en face les coûts de location. 7 000 et quelques euros par an, moins de 600 € par mois, c'est-à-dire un loyer moyen sur Château-Thierry pour un F3, vous imaginez que c'est coûteux le loyer que l'on propose à l'entreprise !

Est-ce que ce loyer ne pourrait pas être révisé différemment ? J'ai vu la révision prévue. On aurait pu aussi, en fonction de l'activité économique, si celle-ci décolle, revenir complètement sur une négociation au bout d'un an, 2 ans ou 3 ans, et regarder différemment les coûts. Même si la ville a 80 % de subventions, il y a 20 % à la charge de la ville et ce n'est pas rien avec la crise économique aujourd'hui. C'est un bon investissement si d'un côté, il y a des retombées économiques sur la ville et sur les commerces. C'est un bon investissement si on peut réviser les coûts de location et rentabiliser la démarche vis-à-vis d'eux, tripler, quadrupler, quintupler les coûts de location peut-être. C'est un bon investissement si cela permet effectivement au Château de vivre différemment. Et les éléments, on ne les a pas. C'est un débat que l'on aurait pu avoir avec le chef d'entreprise et qu'on n'a pas aujourd'hui et qu'on n'aura malheureusement peut-être pas.

Mme YONNET.- Ce qui nous inquiète, outre tous les éléments qui ont été cités, c'est que vous disiez, M. BARDOUX, que la collectivité prenait en charge à 80 % cet investissement. C'est une charge lourde.

M. LE MAIRE.- Ce sont les collectivités.

Mme YONNET.- Quand on balance le mot « collectivité », on a l'impression que... c'est la collectivité, d'accord, mais elle sort de la poche des Castels. Aux dernières nouvelles, l'argent ne sort pas comme cela de dessous des pieds d'un cheval. A force de faire peser des choses de plus en plus lourdes sur l'ensemble des habitants de Château-Thierry... Est-ce que c'était si urgent ?

Je conçois l'attractivité, mais quand on rentre, ou malheureusement que l'on reste dans cette période de crise, est-ce qu'on n'aurait pas la possibilité de reporter un certain nombre d'actions, de façon à recentrer encore une fois les priorités par rapport à d'autres ? C'est cet aspect financier qui nous inquiète, outre la sécurité et ce que vous avez dit tout à l'heure, qui risque de peser sur les épaules des Castels.

M. BARDOUX.- J'apprécie beaucoup mieux l'approche et les questions posées par M. TURPIN que l'approche polémique de son prédécesseur. Les questions de fond ont été posées. Les questions de fond posées par M. TURPIN sont des questions que nous nous sommes posées également pour une bonne partie d'entre elles.

M. JOURDAIN.- Il sera adjoint aux finances !

M. BARDOUX.- Je ne sais s'il sera adjoint aux finances, mais les questions qu'il pose sont des questions de fond et n'essaient pas de jouer sur des rumeurs et les peurs pour jouer contre sa ville.

Sur le fond, la question du bail de 9 ans, il est séduisant a priori de dire « il faut faire un bail d'un an et voir plus tard », mais les conditions d'obtention d'une autorisation pour un spectacle de ce type et les opportunités pour obtenir un tel spectacle sur son territoire sont rarissimes. Les autorisations sont si complexes à obtenir sur le plan administratif et technique, car les dossiers techniques comportent plusieurs centaines de pages, que cela ne peut pas être raisonnablement une installation temporaire qu'on bricole pendant un an et on voit si cela marche. Il faut que dès le départ que l'on se mette dans des conditions d'accueillir convenablement le public et le spectacle.

M. TURPIN.- Il fallait faire 1 an plus 3 ans, et là c'était jouable. Une entreprise ne se déplacera pas pour un an, certes, mais on aurait pu mettre un bail temporaire pour un an avec un engagement derrière de 3 ans. Si l'entreprise était sûre d'elle, aucun problème. C'est à elle de prendre des paris. Là c'est la ville qui prend tous les paris à son compte. Ce n'est pas acceptable. Si cela ne fonctionne pas, on fait quoi dans un an, 2 ans, 3 ans ? On est ligoté. On ne pourra pas revenir sur le bail.

M. BARDOUX.- Le deuxième élément qui a été évoqué, et je tiens à le repreciser, car jouer sur les peurs, c'est vraiment une erreur sur ce sujet là.

M. TURPIN.- Ce ne sont pas des peurs.

M. BARDOUX.- Une question a été posée tout à l'heure en disant « cela va changer fondamentalement le centre-ville de Château-Thierry et le Château ». Le point a été évoqué des fouilles archéologiques. Le lieu qui a été retenu pour le positionnement de ces spectacles est un lieu qui n'intéressait pas les archéologues sur le plan des fouilles archéologiques. On s'est placé sur le lieu le moins sensible. Les lieux sensibles restent ouverts et restent disponibles pour les archéologues qui ont des projets d'aménagements qui vont être dopés par le fait que l'on va pouvoir enfin sur ce Château accueillir davantage de public qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Château-Thierry était connu par son nom et son Château, mais n'était pas connu par la qualité des animations proposées sauf à des moments bien particuliers dans l'année.

On souhaite que le public vienne sur Château-Thierry et s'intéressant au spectacle d'aigles pour des raisons familiales, etc., en profite pour visiter ce Château qui a une vraie valeur. A partir de là, on enclenche un cercle vertueux. Malheureusement à un moment donné, il faut faire un pari, il faut prendre un risque et il faut déclencher quelque chose, c'est le pari que l'on fait à travers cela, c'est un pari raisonné dans des budgets raisonnés, en ayant la garantie d'être suivi par le Département, la Région, l'Europe sur ces questions. Voilà les garanties que l'on obtient.

Le projet a été présenté à des professionnels des questions touristiques depuis le début, que ce soit au niveau régional, j'ai rencontré personnellement la responsable régionale du tourisme, le directeur départemental bien sûr, et ils croient à ce projet, à la qualité des personnes qui vont exploiter ce site, qui ne sont pas des amateurs, mais des professionnels de la question.

Les questions que tu poses sur les heures d'ouverture, etc., sont de vraies questions. On pourrait communiquer davantage sur ce sujet effectivement.

M. TURPIN.- J'ai appelé les gens de Beaucaire ; si c'est vraiment une bonne opération économique, il fallait négocier différemment. Aujourd'hui, la ville ne fait pas une bonne opération économique. Le coût de location, 7.400 € à l'année, c'est peu. Si cette entreprise va faire un chiffre d'affaires conséquent, c'est très peu. On aurait pu le réviser largement, multiplier par 5, par 10 et faire une bonne opération et c'était intéressant ; là, la ville garde à sa charge et on ne gagnera pas. On a des recettes à gagner dans les années qui viennent, on avait peut-être là un moyen de le faire.

M. BARDOUX.- Tu as été adjoint aux affaires économiques, arrêtons de rêver. C'est une entreprise de tourisme, ce n'est pas une entreprise où il y aura 50 salariés, un chiffre d'affaires de plusieurs millions d'euros. On est sur une PME, sur une activité touristique qui est par nature fragile. Soyons prudents quand on dit cela.

La clause qui figure dans le bail est qu'il y a un loyer fixe et il y a une indexation à partir de la deuxième ou troisième année sur le chiffre d'affaires de 1%.

M. TURPIN.- C'est faible.

M. BARDOUX.- Il est difficile d'aller au-delà pour une entreprise qui reste une petite entreprise.

M. TURPIN.- On m'a dit à Beaucaire que cela drainait du monde pour l'entreprise.

M. LE MAIRE.- Voilà quelque chose de bien ! Cela va faire venir du monde dans Château-Thierry.

M. TURPIN.- Je n'ai pas dit le contraire, mais comment se fait-il qu'on n'ait pas plus négocié ? On le regrette profondément, on ne peut plus rien bouger maintenant.

M. JOURDAIN.- Cette décision aurait pu être prise en conseil municipal, autrement que sur un coin de table, comme cela a été fait au mois de décembre, avec un dossier complet. Vous nous donnez quelques explications supplémentaires mais pour autant, M. TURPIN reste sur sa faim. Je vous rassure, on prépare les conseils ensemble, on est donc d'accord sur nos arguments respectifs.

Vous avez quand même changé la destination de ce lieu qui était approprié par les habitants de Château-Thierry comme des lieux de flânerie, de promenade, comme cela avait été imaginé au 19^{ème} siècle. On peut imaginer de le faire, mais pour le moins, cela nécessite un débat avec les habitants et que la transparence soit faite.

Je comprends bien que les dossiers aient été faits dans une certaine précipitation, une certaine urgence, mais pourquoi le maire a-t-il signé le 18 mai les conventions que vous nous présentez aujourd'hui alors que 11 jours après, il y avait un Conseil municipal et que, encore quelques jours après, c'est-à-dire aujourd'hui, il y a un Conseil municipal où vous auriez pu nous présenter et argumenter l'ensemble des dispositifs de ces projets, de ces conventions, que nous aurions adoptés et que nous aurions pu discuter. Là il n'y a plus de discussion, la discussion est close, vous avez signé les baux.

Dernier argument, ce sont des baux commerciaux, donc vous participez au fonds de commerce de la société des Aigles, et ce faisant, comme tout titulaire d'un bail commercial, elle pourra le revendre sans que nous ne puissions rien dire sinon aller devant le juge des baux commerciaux ou de l'expropriation. C'est imprudent ; il y a des raisons économiques et il y a des raisons juridiques. Ce n'est pas simplement le coût de la location. Je souscris à ces arguments. C'est aussi la forme. Créer un bail commercial de 9 ans renouvelable, sauf décision déterminante de la part du maître d'ouvrage, cela veut dire qu'ils peuvent rester 18 ans s'ils veulent sans que l'on n'ait rien à dire. On crée un élément de

commercialité de leur entreprise, qui a une valeur essentielle. A tout le moins, je trouve que cela aurait été bien que nous en discutions en conseil.

Quant au restaurant, ce n'était pas un hôtel, c'était mon prédécesseur André ROSSI qui avait permis que ce bâtiment fasse l'objet de la création d'une activité de restauration, laquelle a périclité, parce que j'ai été contraint de mettre à exécution l'arrêté de circulation et d'interdiction des véhicules sur la partie du Château : il y avait des écroulements de galeries ; il y a eu des écroulements sur les canaux qui transportaient du gaz. Aujourd'hui, vous avez 3 maires successifs qui ont pris des arrêtés d'interdiction de circuler sur cette partie entre la porte Saint-pierre et le fossé et naturellement plus loin : M. LEMRET, M. ROSSI et moi-même. Et tout cela ne compte pas ? Vous passez outre.

Le jour où vous aurez un accident, est-ce que la société sait qu'il y a des risques d'effondrement ? Je le lui dit.

M. BARDOUX.- Je n'ai pas critiqué le fait qu'il y ait une activité commerciale sur le Château, loin de moi cette idée. Que votre prédécesseur l'ai fait, que vous l'ayez poursuivi, c'est très bien. J'ai critiqué qu'à la fin de l'activité commerciale de la restauration, rien n'ait été imaginé, aucune créativité, aucune imagination sur ce Château. C'est cela que je critique.

Maintenant, il est bien évident que les cars qui de toute façon ne pourraient pas passer la porte Saint-Jean ni la porte Saint-Pierre ne vont pas aller stationner devant le relais pour débarquer les touristes qui vont venir sur le Château. Bien évidemment, il n'y aura pas de véhicule. D'ailleurs, sachez que pour des raisons d'entretien, il y a forcément des véhicules techniques qui vont régulièrement ramasser des feuilles, couper des arbres sur le Château. C'est bien normal.

Un bail commercial sur un lieu dont la ville est propriétaire, j'ai un exemple, tout près d'ici, c'est le bail commercial qui a été signé récemment avec l'activité de projection de cinéma, dans un bâtiment municipal. On est rigoureusement dans le même type d'opération, avec un bail de ce type. Il n'y a pas de honte à faire un bail commercial sur un lieu qui est du domaine privé de la ville.

Mme YONNET.- Sur l'aspect des subventions, outre le fait que vous savez ce que j'en pense, est-ce que c'est un accord de principe ? Est-ce que c'est une intention pour les subventions ou est-ce que c'est un engagement ferme de la part des collectivités ? Où on en est ? Dans le cas où on n'aurait pas ces subventions, qui décaisse ?

M. BARDOUX.- Région et Département, c'est délibéré. Le Maire me le dit, je n'avais pas vu l'arrêté.

M. LE MAIRE.- L'Europe va suivre avec le FEADER.

Mme YONNET.- Et si cela ne suit pas ?

M. BARDOUX.- C'est la Région qui administre le fonds FEADER. C'est traité dans le même dossier.

M. BEAUVOIS.- Je voudrais créer des perspectives. J'habite Château-Thierry, j'enseigne à Château-Thierry, j'emmène mes enfants tous les jours dans les écoles de Château-Thierry, ma femme est kinésithérapeute et y voit beaucoup de patients. J'ai vu beaucoup de monde, j'ai croisé des voisins, etc., et pendant 2 mois

j'ai dû croiser 1 500 ou 2 000 personnes. S'il y en a une ou deux, au maximum, qui m'ont parlé des aigles, c'est le bout du monde !

Mme YONNET.- C'est parce que tu marchais trop vite.

M. BEAUVOIS.- Pour revenir sur le vieux Château, il y avait le festival du patrimoine, 12.000 personnes l'ont fréquenté en 2 jours, et il n'y a jamais eu d'accident. Il y a une certaine sécurité.

Pour créer des perspectives, à Château-Thierry on a un patrimoine historique qui est important : on a la Marne, le champagne et on est à 80 kilomètres de Paris. Si je prends un modèle de développement, de croissance économique, d'emploi, il faut regarder ce qui s'est passé à Provins. A Provins, il y a 20 ans, les remparts s'écroulaient et il y a 20 ans, ils ont commencé une politique de rénovation coûteuse et en même temps une ouverture au tourisme, en faisant des spectacles ; aujourd'hui, 20 ans après, ils ont un million de visiteurs. Je ne sais pas si vous imaginez les retombées au niveau restaurants, cafés, ventes de souvenirs, c'est colossal !

Provins a commencé il y a 20 ans, cela correspond au premier mandat de M. JOURDAIN, et quand on voit l'évolution de Provins et celle de Château-Thierry, on se dit que ce n'est pas la même.

M. LE MAIRE.- Le chef d'entreprise est dans la salle. Mme CARRERE ne souhaite pas intervenir mais elle se tient à votre disposition à partir du moment où il y a une volonté d'explication sereine. Elle aime parler de son entreprise, elle aime parler de son spectacle, mais elle a horreur de la polémique stérile, elle a horreur de tout cela.

M. TURPIN.- Est-ce qu'on ne peut pas interrompre le Conseil municipal ?

M. LE MAIRE.- Non. Mme CARRERE ne souhaite pas s'exprimer, elle se fera un plaisir de vous accueillir quand vous le souhaitez.

C) Tarifs municipaux.

Occupation du domaine public. Palissade.

M. LE MAIRE.- Il s'agit des constructions mises en œuvre dans la ville. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Borne à eau pour les bateaux.

M. LE MAIRE.- C'est un tarif forfaitaire par bateau. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Salle municipale du 82 rue du village Saint-Martin.

M. LE MAIRE.- Cette salle a été réhabilitée. On peut la proposer à la location. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Séjour Eté de la Rotonde à Sausset-les-Pins.

M. LE MAIRE.- Cela concerne 23 personnes dont 3 animateurs.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Remplacement du matériel cassé ou manquant.

M. LE MAIRE.- Il y a un tarif maintenant, puisqu'il n'existait pas jusqu'alors.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Location du palais des rencontres.

M. LE MAIRE.- Il y a une demande de caution pour toutes celles et ceux qui souhaitent occuper le palais des rencontres. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

D) Acceptation d'un don.

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'un don de 4 000 € provenant de la société SITA Reims déploiement pour l'année Roosevelt. Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

E) Marchés publics dans le cadre de la procédure adaptée.

M. LE MAIRE.- Cela concerne des fournitures pour le service des espaces verts. Vous avez la liste ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Concernant la fourniture et l'installation de systèmes de vidéo protection. On a obtenu une subvention de 36.000 € sur un coût de 55.000 €. Tous ceux qui disaient que cela allait être un coût extraordinaire, cela coûte 14.000 € pour la commune.

Des remarques sur ces marchés ?

(Aucune intervention)

Concernant la protection individuelle en hygiène et sécurité ?

(Aucune intervention)

Concernant l'acquisition d'un tracteur ?

(Aucune intervention)

AFFAIRES GENERALES

M. LE MAIRE.- Le directeur général des services me demande de solliciter votre accord pour l'inscription d'un point qui ne figure pas à l'ordre du jour, il s'agit de désigner un membre du Conseil municipal au sein du futur conseil d'orientation et de surveillance en remplacement du Conseil d'administration de l'hôpital de Château-Thierry.

Des objections ?

(Aucune intervention)

Création d'une commission extra municipale jumelage.

M. BOKASSIA.- Il s'agit de la création de la commission extra municipale de jumelage et coopération décentralisée ; nous vous proposons aujourd'hui sa création. Elle aura pour mission d'examiner les demandes de subvention. Elle pourra aussi accueillir les personnalités d'associations qui ne font pas partie du Conseil municipal.

Cette commission a aussi pour rôle d'examiner les conventions, d'autant plus que la commission de jumelage fait partie de la délégation des coopérations décentralisées, avec un statut tout à fait spécifique, puisqu'elle appartient aux relations internationales.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

M. REZZOUKI, FRERE et FENARDJI quittent la séance à 20 heures 22.

M. LE MAIRE.- Il faut que l'on approuve la création d'une commission de jumelage et coopération décentralisée et que l'on désigne des membres élus du Conseil municipal. S'il n'y a pas de question, je vous propose pour la majorité M. BOKASSIA, Mme BONNEAU, Mme VANDENBERGHE, M. BEAUVOIS, M. MARLIOT. Pour les deux autres groupes, avez-vous des candidats ?

M. JOURDAIN.- Je propose Mme BOUVIER.

Mme YONNET.- Ce sera M. VERCAUTEREN.

M. LE MAIRE.- Je propose qu'on passe au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Sont élus M. BOKASSIA, Mme BONNEAU, M. BEAUVOIS, M. MARLIOT, Mme VANDENBERGHE, Mme BOUVIER et M. VERCAUTEREN.

Mme BOUVIER.- Je suis très satisfaite de la création de cette commission qui est appelée de tous nos vœux depuis quelques mois, voire quelques années ; je suis particulièrement satisfaite de travailler avec M. BOKASSIA. Je connais son ouverture, je connais sa tolérance, et il sait qu'il a mon amitié.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est gentil.

Dénomination de l'aérodrome « Quentin ROOSEVELT ».

M. DUCLOUX.- C'est une dénomination demandée à la DGAC. Nous avons fait une demande pour pouvoir dénommer l'aérodrome « Quentin ROOSEVELT ». Nous vous demandons votre accord.

M. JOURDAIN.- Je suis assez surpris de cette proposition parce que, certes, c'est l'année Quentin ROOSEVELT. Certes, comme chaque année, au 14 juillet, on met en avant le courage de ce jeune homme, qui est mort à 19 ans, mais le Champ Cadet a été également le théâtre de l'activité de Castelthéodoriciens extrêmement glorieux dont les noms figurent sur une plaque devant laquelle nous allons nous recueillir très régulièrement ; il s'agit d'Adrien DESPIERRE, de Pierre ALLAIS, André HENRY, Jacques FOURRIER, Jacques HAZARD, Bernard JANVIER qui sont morts

pour la France. On leur a reconnu la qualité de « mort pour la France ». Quentin ROOSEVELT est tombé le 14 juillet 1918, l'aérodrome a été créé entre 1931 et 1933, il me semble qu'il est anachronique de dénommer le Champ Cadet du nom de Quentin ROOSEVELT à qui il faudrait vraisemblablement trouver un autre lieu de dénomination, et s'il faut à tout prix dénommer le Champ Cadet, lui trouver un nom, je pense que nous ferions mieux d'aller le chercher dans ces aviateurs qui ont été des soldats, des résistants de la deuxième guerre mondiale, et dont le nom figure sur une plaque au Champ Cadet.

J'ajoute que d'autres parmi eux, comme Jacques HAZARD, André HENRY et 2 personnes que nous avons bien connues les uns et les autres, qui ont disparu il y a quelques années maintenant, Roger BERGER et les frères ROUYER, qui ont été présidents successivement du comité d'entente des anciens combattants de Château-Thierry.

Il me semble que si cela a un sens que de dénommer le Champ Cadet, il faut que l'on mette en avant des héros, des patriotes qui ont reçu après leur mort la plus grande distinction si l'on peut dire, que la Nation accorde à ces fils, celui de « mort pour la France ». Je sais bien que Quentin ROOSEVELT est aussi d'une certaine manière mort pour la France, dans le cadre de l'offensive alliée ; c'est un malheureux et terrible hasard qui l'a fait tomber à quelques kilomètres d'ici. Il me semble que les Castelthéodoriciens, qui se sont illustrés au cours de la deuxième guerre mondiale, auraient mérité l'hommage qu'on leur ferait en dénommant l'aéroport de l'un de leurs noms.

Je ne fais aucune proposition précise, j'ai connu certains d'entre eux, pour d'autres, je n'ai pas pu les connaître par la force des choses, mais je vous demande vraiment de réfléchir à nouveau à cette proposition, de telle manière qu'on puisse maintenir une certaine âme à Château-Thierry avec des héros qui se sont illustrés dans notre région et dans notre ville.

M. DUCLOUX.- En réponse, quand nous avons posé la question à l'aéroclub de Château-Thierry, ils étaient tout à fait d'accord pour le dénommer ainsi.

M. JOURDAIN.- Je ne suis pas d'accord avec eux. Je le dis.

M. LE MAIRE.- Vous avez le droit de ne pas être d'accord.

M. JOURDAIN.- Jacques FOURRIER ou Jacques HAZARD auraient mérité d'avoir leur nom.

M. LE MAIRE.- Il ne s'agit pas de remettre en cause le sacrifice de ces gens. Comme nous avons su le faire, le premier hommage que l'on doit aux anciens combattants et à celles et ceux qui ont donné leur vie pour que nous puissions vivre libres...

Ou bien vous en riez, ou bien c'est quelque chose d'important. Cela montre bien la désinvolture qui est la vôtre. Quand il s'agit du respect de celles et ceux qui ont donné leur vie, un petit peu de décence !

M. JOURDAIN.- Jean-Marie Turpin proposait André RONDEAUX, voilà une autre possibilité.

M. LE MAIRE.- On n'a pas attendu après vous pour que l'hommage que doit la ville à ses morts soit honorable. Nous avons réhabilité des monuments qui pour

la majorité d'entre eux étaient dans un mauvais état. C'est le premier hommage du souvenir. Il ne s'agit pas de faire des déclarations comme on en fait là. Vous avez raison de rappeler qu'il y avait une plaque et un monument, mais dans quel état étaient-ils ? Cela a été réhabilité par les services municipaux.

Nous avons la volonté de valoriser toutes celles et tous ceux qui ont fait des choses pour cette ville, aux rangs desquels ceux que vous avez nommés, mais il apparaît cohérent pour l'aéroclub, pour les représentants de l'aéroclub, dans le cadre de la dynamique dans laquelle nous sommes engagés, de baptiser cet aéroclub « Quentin ROOSEVELT » en lien avec l'amitié franco-américaine qui existe. Il est tout aussi glorieux de mourir pour son pays lorsqu'un étranger vient donner sa vie pour le nôtre. Je ne fais pas de distinction entre la gloire des uns et des autres. Nous regarderons avec l'aéroclub et j'espère que vous serez des nôtres lorsque nous irons déposer la prochaine gerbe au pied de ce monument et que nous pourrons nous recueillir.

Je mets au vote la délibération.

Résultats du vote :

Pour : 26

Abstentions : 6 (Groupe « Château-Thierry, j'aime ma ville »)

M. JOURDAIN.- A propos de l'année Quentin ROOSEVELT, Madame la Conservatrice, empêchée par le nuage islandais, n'a pas pu se rendre, comme la presse l'annonçait, aux Etats-Unis, j'ai 2 questions : est-ce qu'elle a l'intention de faire ce voyage ? Pour quoi faire ? Et combien va-t-il coûter à la collectivité ?

M. LE MAIRE.- Si vous êtes bien informés sur certains domaines, il faudra revoir vos informateurs quelque part.

Madame le Conservateur est en ce moment aux Etats-Unis. Elle est en train de travailler à la rédaction d'un livre sur Quentin ROOSEVELT et elle visite plusieurs sites, pour que nous puissions travailler encore au rapprochement entre Château-Thierry et les descendants de Quentin ROOSEVELT. Je ne sais pas combien cela va coûter à la ville. La ville va prendre en charge son billet. Pour d'autres opérations comme celle-ci, quand il s'agit d'élus, j'avance l'argent à certains élus d'ailleurs, et comme ce ne sont pas des élus, c'est un fonctionnaire territorial, elle a pris un billet. On vous donnera le coût précis de ce voyage et on vous dira quelles seront les retombées en matière d'aspects historiques et de travail qu'elle aura formulé.

Je suis très satisfait de voir comment vous vous souciez des deniers de la ville ; c'est un élément très positif et j'aurais bien aimé qu'il en soit ainsi à d'autres moments.

Dénomination du Palais des Sports « Marcel Lesage et Jacques Royer Crécy ».

M. DUCLOUX.- Je vous demande un vote sur la dénomination du Palais des Sports. Nous avons réuni les 2 boxeurs qui ont eu une renommée dans les années 50, renommée nationale et internationale. Ils ont combattu sur les rings d'Europe et d'Amérique. Nous souhaitons donner comme nom du Palais des Sports « Marcel LESAGE et Jacques ROYER CRECY ».

M. LE MAIRE.- Des objections ? Ce sont vraiment des locaux.

Mme YONNET.- Ce n'est pas une objection, mais qu'est-ce que c'est long comme nom ! On trouve que c'est extrêmement long.

M. VERCAUTEREN.- C'est trop long. On ne peut pas enlever les prénoms ?

M. TURPIN.- J'approuve, mais je ferai deux remarques historiques. Pour une partie de leurs combats, je crois qu'ils ont combattu ailleurs également, Place Thiers. D'autre part, le palais des sports avait été construit pour l'équipe de basket féminine qui était championne de France, en relation à l'époque avec les usines Belin. Ceci dit, je suis très content de parler de Jacques ROYER CRECY et Marcel LESAGE.

Mme BOUVIER.- Je veux nourrir le débat et ne pas entraîner de polémique, le Conseil municipal, c'est surtout pour débattre.

Certes ces 2 hommes ont marqué sur la ville la boxe professionnelle mais associer 2 noms pour dénommer le Palais des Sports, l'un étant décédé, l'autre pas, n'est-ce pas une faute de goût ? Sans doute est-ce délicat. Tout est possible, mais avouons que c'est chose rare.

D'autre part, si l'on se réfère à l'historique de la boxe, elle s'est plus souvent déroulée place Thiers et marché couvert.

M. TURPIN.- J'étais témoin à l'époque.

Mme BOUVIER.- Pour aller dans le sens de M. TURPIN, avec des précisions historiques car c'est fin 1950 que se termine la construction du palais des sports et c'est M. BELIN, directeur de l'usine BELIN, Président du comité de Basket, qui s'était rendu acquéreur d'un hangar à l'emplacement du Palais des Sports, ayant servi d'abri à des forteresses volantes (on revient un peu au Champ Cadet). Sans doute le but de cette donation était d'offrir à ces joueuses, qui étaient des ouvrières de chez Belin, une salle suffisamment vaste, le marché couvert étant trop petit.

Le club de joueuses senior féminines durant 3 saisons consécutives, de 1949 à 1952, a remporté le titre du championnat de France, un titre national, avec la capitaine Anne-Marie COLCHEN. A cette époque, les matches de championnat de France se déroulaient au Palais des Sports devant 400 à 500 personnes. J'ai eu toutes ces informations grâce à un document de l'OMS qu'Eric BREME m'a fourni.

Un journal de sport célèbre, l'Equipe, du 30 avril 1951 relatait le grand exploit du tournoi international. Je cite : « la lutte fut belle, passionnante, acharnée mais toujours courtoise. Anne-Marie COLCHEN, la capitaine, est une grande joueuse au flegme efficace », Eric me soufflait tout à l'heure que c'est la joueuse du siècle, elle a été désignée joueuse du siècle. Ce jour-là, elle avait marqué 28 points à elle seule.

Anne-Marie COLCHEN, Andrée HENRY, Rolande JACQUET et Françoise LAMY ont eu droit également à une citation dans les pages du grand quotidien sportif « l'Equipe ». Des photos illustrent mes propos et je les fais passer, de ces champions de France.

M. DUCLOUX.- Excusez-moi, Mme BOUVIER, on connaît ces informations. Aujourd'hui la question que l'on pose dans le débat est : est-ce que l'on veut donner un nom au palais des sports « Jacques ROYER CRECY et Marcel LESAGE » ?

Mme BOUVIER.- Le débat existe, Monsieur DUCLOUX.

M. DUCLOUX.- On n'est pas sur le débat de comparer la notoriété de l'équipe de basket de l'époque et la notoriété de M. Jacques ROYER CRECY ou de Marcel LESAGE. Si on continue, on va reprendre dans le journal que vous avez entre les mains et signaler tous les exploits de tous les sports qui ont eu lieu à Château-Thierry. Le problème n'est pas là. Aujourd'hui, je vous pose la question de savoir si on dénomme le Palais des Sports sur les noms que je vous ai demandés.

Mme BOUVIER.- Est-ce que peux terminer mon intervention ?

M. DUCLOUX.- Bien sûr, mais on va y passer la soirée !

M. LE MAIRE.- On a du temps !

M. DUCLOUX.- Vous pouvez énumérer toutes les performances qui ont eu lieu !

M. LE MAIRE.- Laissons terminer Madame BOUVIER qui se découvre comme étant une grande sportive. Cela fait partie des révélations. Mais allons-y.

Mme BOUVIER.- C'est l'histoire de Château-Thierry que j'aime. Je ne pense pas que tout le monde la connaisse. Je propose la dénomination du Palais des Sports « Anne-Marie COLCHEN », pour 3 raisons : parce que c'est une femme et qu'on a très peu de dénominations féminines. Ensuite, parce que c'est une femme qui a été une figure marquante, joueuse du siècle. Et pour que l'on n'oublie pas l'historique du début du fonctionnement du Palais des Sports avec les basketteuses. J'en terminerai là. Je ne comprends pas pourquoi vous m'avez arrêtée.

M. BOUTELEUX.- J'adhère à la proposition, j'ai appris avec intérêt ce passé historique sportif de Château-Thierry ; vous avez parlé de M. BELIN, un grand nom, qui fut aussi un grand nom du basket, et nous pourrions appeler ce Palais des Sports le Belin rond ?

(Rires)

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 25

Contre : 7

Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier

M. LE MAIRE.- Il s'agit de désigner maintenant un conseiller municipal dans le cadre de la loi HPST au sein du futur conseil d'orientation et de surveillance, pour lequel j'étais représentant avec certains de vos collègues. Hélas, la loi réduit le nombre de conseillers municipaux et maintenant il n'y a qu'un seul conseiller municipal qui représentera la ville au sein du conseil d'orientation et de surveillance. Je pose ma candidature.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucune intervention)

Je mets au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

PERSONNEL

Tableau des emplois permanents – Modification.

M. DUCLOUX.- Il appartient au Conseil municipal et compte tenu des nécessités de service de modifier le tableau des emplois. Nous avons la création de 7 emplois au niveau du secteur administratif, 1 au secteur, pour le secteur culturel un autre poste à créer. Pour le secteur technique, nous avons un poste à créer et nous ne savons pas aujourd'hui quel sera le niveau de création de ce poste. Nous vous proposons pour le moment 2 créations de poste.

Dans les emplois d'adjoints techniques territoriaux, on a un adjoint technique de première classe et 2 adjoints techniques de deuxième classe. En compensation, nous avons la suppression de 6 emplois : un dans le secteur administratif, un dans le secteur culturel, trois dans le secteur technique et un dans le secteur sanitaire et social.

Mme YONNET.- Vous venez de parler de 7 créations et 6 suppressions. Si je compte bien, il y a 8 créations et 6 suppressions.

M. DUCLOUX.- Un est en doublon dans les créations. C'est une mutation qui arrive d'une ville extérieure. Il va passer peut-être de grade entre le moment où il va arriver ici et le moment où il est actuellement dans son poste. On nous demande de créer 2 postes, mais il ne sera que sur un seul.

Mme YONNET.- Il y a une création en plus donc ?

Mme JACOB.- Non, c'est une mutation.

M. DUCLOUX.- Le poste n'est pas affecté. Il ne sera affecté que le jour où il sera ici.

Mme YONNET.- Cela fait 7 créations et 6 suppressions ? Donc, cela fait un poste de plus ?

M. DUCLOUX.- Tout à fait. Cela fera un poste de plus, mais sans affectation pour le moment, c'est au cas où.

Mme YONNET.- Il est budgété alors ?

M. DUCLOUX.- Oui.

Mme YONNET.- Et s'il n'est pas muté ?

M. DUCLOUX.- On fera des économies.

M. LE MAIRE.- Avez-vous d'autres questions ?

(Aucune intervention)

Je mets au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Contre : 2 (Groupe « Droite Unie »)

Création de postes de fouilleurs qualifiés.

M. DUCLOUX.- Les fouilles de la rue de la Madeleine s'achèvent en juin. Ce sera suivi par un début d'opération à la Moiserie. Le service archéologique doit intervenir préalablement à la réalisation des travaux, pour mener à bien ces opérations d'archéologie en application de la loi.

Il est proposé de permettre, pour la bonne gestion du chantier de la fin de la rue de la Madeleine et de la Moiserie, et pour respecter la réglementation, de prolonger 5 fouilleurs qualifiés, 3 jusqu'à la fin de l'année 2010 et 2 jusqu'au mois de septembre 2010, et de procéder au recrutement de 2 fouilleurs supplémentaires, un pour une durée de 4 mois à partir de juin 2010 et l'autre pour une durée de 3 mois à partir de juillet 2010.

Ce sont des travaux qui sont en cours actuellement et qui se terminent rue de la Madeleine à la fin du mois mais ils reprendront aussitôt à la Moiserie.

Tous ces travaux sont financés puisqu'ils sont payables par les sociétés qui font faire les fouilles.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Renouvellement du poste de chargé de mission NTIC.

M. DUCLOUX.- Le poste a été créé en juin 2008 ; c'est un chargé de mission contractuel, chargé du développement des NTIC. Nous avons commencé par les téléphones portables. Nous mettons en place de nouveaux logiciels au niveau des finances et au niveau de la gestion du personnel. Pour continuer son travail, nous vous demandons 3 mois supplémentaires, à partir du 15 septembre 2010.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

FINANCES

Tarifs municipaux

M. BARDOUX.- Les tarifs municipaux sont inchangés par rapport à ceux que vous aviez votés l'an dernier, à la remarque près des horodateurs puisque vous savez que 15 minutes gratuites supplémentaires ont été accordées. Il y a donc une modification uniquement sur ce tarif.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

URBANISME

Cession de la parcelle cadastrée AR n°111 (lieudit « Martin Pré »)

Mme JACOB.- Le premier dossier concerne une proposition de cession d'une parcelle de 450 m² à M. et Mme VILLENEUVE qui se trouve entre l'avenue de Paris et le Chemin du Réservoir. La proposition de cession des domaines est de 4 570 € et nous proposons de le vendre à 5 000 € ; les frais d'acte notarié afférents sont à la charge de l'acquéreur. Avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- Il est constructible ?

Mme JACOB.- Le PLU le permet. Mais le terrain est en pente. C'est pour cela qu'il est vendu si peu cher. Ils ont les parcelles limitrophes, ce qui permet de faire une aire de retournement sur le dessus. On ne veut plus avoir la charge du talus mal fait, c'est tout.

Je mets au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Cession de la parcelle cadastrée AK n° 35 (Avenue de la République)

Mme JACOB.- C'est l'ex-bâtiment NOVACEL. Vous avez un plan dans votre pochette. Nous avons tenté de vendre l'année passée à un promoteur qui a fait faillite.

(M. Bardoux quitte la séance à 20 heures 49).

Nous revenons maintenant vers vous, toujours pour un souhait d'action de promotion sur cette parcelle. L'idée serait d'autoriser Monsieur le Maire à organiser la vente en 3 lots. Le premier, lot 1, de 2 000 m² cédé à la société EDI pour 150 € le mètre carré ; c'est du terrain nu. Il s'agit d'installer là les locaux de Pôle Emploi. Nous avons un courrier de Pôle Emploi indiquant son souhait d'installation et de réalisation de l'acquisition pour le troisième trimestre 2010.

Le lot 2, la partie du milieu qui est construite actuellement, 5 700 m², qui serait vendu à la société AMODIA au prix de 93 € le m² soit l'estimation des Domaines. Le bâtiment à démolir comporte un toit qui nécessite du désamiantage en tôle fibrociment. Cela coûte très cher. Il y en a pour 150.000 € rien que pour démolir cette carcasse.

Le lot 3, c'est la maison existante qui ne sera pas démolie dans cette proposition et qui sera vendue ultérieurement.

Le silo COHESYS qui est démoli, cette partie ne nous appartient pas, elle fait l'objet d'un compromis de vente et il y aura à cet endroit là des immeubles. Je suis allée sur place voici quelques jours, on a le deuxième périmètre du silo qui se trouve à côté avec un risque, s'il y a explosion dans le silo. Aujourd'hui la coopérative a rempli ses engagements. Le long du chemin rural limitrophe Château-Thierry-Chierry, il y a des benches qui font 2,5 mètres de haut en béton, prévues pour limiter les risques en cas d'explosion.

M. BREME.- A-t-on une idée des surfaces commerciales éventuellement ?

Mme JACOB.- La première partie ce ne sont que des bureaux ; on accueille 2 000 m² de Pôle Emploi sur le lot 1.

M. BREME.- La société AMODIA a une autre partie, sur cette parcelle, pour réaliser des logements et des surfaces commerciales.

Mme JACOB.- C'est le lot 2. Il était question de pouvoir accueillir là un discount (Leader Price ou quelque chose comme cela) ...

M. BREME.- Un de plus !

Mme JACOB.- Si vous permettez, je vais terminer ma phrase ; vous m'avez posé une question, Monsieur, j'y réponds.

Pour des raisons financières, la société commerciale ne souhaite pas s'installer là, parce qu'après étude, il se peut que ce soit difficile pour elle de rentabiliser son investissement. Auquel cas, en l'état actuel des choses, le projet du lot 2 concerne de l'habitation individuelle. Ceci étant, en accord avec le promoteur, je ne désespère pas de voir venir là d'autres services, notamment

le service des impôts. Simplement, les tractations sont plus longues et comme on en a un peu assez, parce que tout cela prend du temps, actuellement sur le lot 2, il s'agit de maisons individuelles. Cela répond-il à votre question ?

M. BREME.- Donc, plus de surface commerciale ?

Mme JACOB.- Dans le compromis qui sera signé à l'issue de cela, il n'y aura pas de surface commerciale.

M. TURPIN.- Au niveau de la délibération, en ce cas, je souhaite qu'on retire la mention « surface commerciale ».

Mme JACOB.- C'est tout à fait légitime. J'ai eu l'information de cet après-midi, je n'ai même pas la confirmation écrite, mais cela s'entend complètement.

M. TURPIN.- C'est une bonne opération, et tout à l'heure on parlait des anciens mandats des uns et des autres, mais à l'époque, je me souviens, voici 20 ans, avec ce que l'on a tenté de faire, mais à un moment donné, on a fait venir une entreprise dont personne ne voulait, avec l'idée de créations d'emplois, 20, 30, 40 pour démarrer. L'entreprise avait beaucoup de difficultés à lancer la trésorerie. On l'a même aidée à l'époque à faire financer avec la chambre de commerce les premiers emplois à travers des emplois aidés.

Pour que cette entreprise vienne, on a acheté ces terrains très rapidement. On a endetté la ville sur une opération lourde. L'exigence était : « vous créez des emplois et quand vous arrivez à maturité, vous construisez du neuf et en échange, vous payez un loyer et vous créez de la fiscalité, TP etc... » C'est ce qui s'est passé. Cette entreprise a créé une vingtaine d'emplois, aujourd'hui elle en a 300, elle paie ses impôts, il y a de la fiscalité qui rentre. A l'époque, elle a payé ses loyers. On a donc largement couvert les coûts d'investissement de départ qui étaient de 4 ou 5 millions de francs.

Maintenant, non seulement on a largement couvert, mais cela nous permet de faire de la trésorerie pour la ville et de créer des logements et du service. C'est une bonne opération urbaine, comme il faudrait en faire d'autres.

Deuxième remarque, aujourd'hui on vend des terrains, celui-ci, celui des Garats ; on rend de la trésorerie à la ville, mais dès l'année prochaine, ce sera terminé. Il faut absolument que ces rentrées soient mises en place sur des investissements efficaces pour la ville. On ne recommencera pas 2 fois ce type d'opération.

Mme JACOB.- Merci de votre intervention. La continuité a du bon quand elle est organisée intelligemment ; nous vous remercions de le saluer.

M. TURPIN.- Sur ce type d'opération, il faudrait se donner les moyens de le refaire, c'est la communauté de communes qui doit le faire, et aujourd'hui elle ne se donne pas ces moyens. Mais on en parlera plus tard.

Mme JACOB.- Je mets aux voix.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Par rapport à la communauté de communes, je vous convie à l'inauguration des travaux qui ont lieu sur la zone de la Moiserie vendredi, parce que les choses avancent quand même.

M. TURPIN.- Nous sommes d'accord, mais ces travaux, sans entamer de débat là-dessus, il y a 3 ans qu'ils étaient programmés, ils ont 3 ans de retard. Aujourd'hui ces terrains devraient être remplis d'entreprises. On en reparlera ! Il y avait des projets précis. Tous ces projets n'ont pas eu lieu.

M. LE MAIRE.- Bien sûr. Il y a peut-être eu des événements qui ont contribué à cela.

M. TURPIN.- Des événements locaux !

M. LE MAIRE.- Le fait que tu ne sois plus responsable du développement économique.

M. TURPIN.- Entre autres !

Acquisition des parcelles cadastrées AA n°31 à Etampes sur Marne et ZT n°28 à Nogentel (stade municipal)

Mme JACOB.- Il s'agit de pouvoir délibérer sur l'acquisition des parcelles cadastrées AA n°31 à Etampes sur Marne pour une superficie de 17.931 m² et la parcelle ZT n°28 à Nogentel, d'une superficie de 44.103 m² à 2,20 € le m². Il s'agit pour la ville d'acquérir des terrains juste à côté du stade municipal pour pouvoir y créer de nouvelles implantations sportives.

Je laisse la parole à M. DUCLOUX qui a suivi ce dossier depuis 18 mois avec beaucoup de pugnacité et qui va nous présenter cela en détail.

M. DUCLOUX.- Le 6 octobre 2008, nous avons voté pour acheter 10 000 m² de terrain le long de la palissade du stade du terrain de rugby et derrière le vestiaire du rugby. Après beaucoup de tergiversations, le propriétaire a souhaité vendre la totalité du terrain. Nous avons saisi l'occasion. Il a souhaité légèrement augmenter le prix du terrain puisqu'il était à 2 € et là, il veut bien nous le vendre à 3 €.

Nous vous proposons d'acheter la totalité du terrain, de ne prendre qu'une superficie de 10 000 m² pour agrandir le stade, puisqu'on n'a pas besoin de la totalité, et de laisser l'agriculteur actuel, M. VIVIER, continuer à cultiver le reste de la surface sur laquelle on aura des locations, puisqu'on continuera à lui louer le terrain. Si nous avons des besoins dans l'avenir pour agrandir le stade, nous aurons encore ce terrain, cette surface à pouvoir utiliser.

M. TURPIN.- Il y aura un bail précaire avec l'exploitant ?

M. DUCLOUX.- Oui.

Mme JACOB.- Des questions ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- On va avoir une belle réserve foncière autour du stade, qui manquait. On sait les difficultés d'acquisition des parcelles, on aurait préféré acheter moins cher, Mme BOUVIER m'en parlait la dernière fois, hélas il y a des moments où le vendeur se fait tirer l'oreille, on ne sait pas par qui, et il revient nous voir pour dire « je veux plus ». Là c'est une belle affaire.

M. JOURDAIN.- Je n'ai pas de difficulté pour voter cette délibération, mais pourquoi est-ce que c'est la ville qui acquiert et pas la communauté de communes ?

Puisqu'on était dans des projets de développement intercommunal des activités sportives et notamment des équipements.

M. DUCLOUX.- On n'est pas dans le cadre d'équipements, on achète du foncier.

M. LE MAIRE.- On verra au fur et à mesure des besoins exprimés par les sportifs. Je pense par exemple à un espace de tir à l'arc qui fait largement défaut. Si la communauté de communes le souhaite, comme vous le savez, car vous en avez été l'instigateur, les compétences sont déterminées aux projets sportifs en tant que tel, à ce moment-là nous verrons. L'enjeu est d'avoir une maîtrise foncière conséquente autour du stade, qui fait défaut. La communauté de communes a délibéré favorablement pour l'investissement de vestiaires de rugby qui font défaut, puisqu'elle a pris dans la compétence le terrain de rugby ; c'est le seul terrain de l'arrondissement. Il y a donc là une vocation intercommunale.

M. FONTAINE.- J'ai voté pour ce terrain, je ne reviendrai pas dessus, mais la ligne à haute tension, qu'en faites-vous ? Qu'est-ce qui va être aménagé sur ce terrain ? Parce qu'il n'est pas question d'utiliser des ballons. On fait un terrain de rugby plus long, ou est-ce que ce sera vraiment du vestiaire, du tir à l'arc ?

M. DUCLOUX.- La ligne à haute tension va être juste en limite des terrains de rugby qui vont être créés. Cela ne gênera pas. On a souhaité que le terrain de rugby s'arrête juste à la ligne à haute tension et de l'autre côté de la ligne à haute tension, nous pourrions recréer autres chose.

Sous la ligne à haute tension, nous n'allons pas mettre de terrain de sport, c'est évident. Pourquoi pas, malgré les coûts, peut-être que dans l'avenir, on pourra l'enterrer cette ligne à haute tension ? Mais là, elle ne gênera pas, puisque la limite du terrain de rugby d'entraînement, puisqu'il y aura un terrain principal pour la compétition, un vestiaire et un club house pour le rugby, créés par la communauté de communes, ce n'est pas la ville qui fera cet investissement, mais le terrain d'entraînement sera juste fini là.

M. FONTAINE.- Avec un parking ?

M. DUCLOUX.- Oui. La communauté de communes essaiera de faire le mieux possible.

M. FONTAINE.- Le terrain est prêt ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. FONTAINE.- Il reste quelques arbres.

M. DUCLOUX.- Ce terrain n'est pas viabilisé et le coût de ce vestiaire est fortement augmenté par la non viabilisation ; c'est épandu dans la nature.

Acquisition des parcelles cadastrées AA n°25 et 26 à Brasles (rue des Garats)

Mme JACOB.- Le Conseil Général est propriétaire des parcelles 25 et 26, ce sont d'anciens ateliers qui ont été déménagés. Le Conseil Général nous propose d'acquérir, ce qu'on souhaitait faire ; l'estimation des domaines est de 188.475 €. Nous avons négocié avec eux pour une diminution de 15 %, soit 160.205 €.

Je vous demande donc de bien vouloir nous permettre d'acquérir ces 2 parcelles, qui s'inscrivent dans un projet global d'aménagement d'entrée de ville Brasles-Château-Thierry.

Ce qu'on a pu faire sur la parcelle 29 A, on l'a dit tout à l'heure très justement, doit pouvoir être réitéré dans une mesure différente, mais en terme de création d'emploi durable, et sur la 29 B, nous espérons pouvoir faire venir une société de services, installer sur les 25, 26 et 27 un éco-quartier et, si possible, phaser tout cela pour permettre le déménagement des ateliers techniques dans des conditions optimales. Une première tranche de travaux serait 25, 26, 29 B et une seconde qui serait la 27. Aujourd'hui je n'ai pas de projet à vous présenter, non pas qu'il n'en existe pas, simplement, il n'est pas suffisamment mûr pour pouvoir être exposé ici.

Avez-vous des questions par rapport à l'acquisition de ces 2 parcelles ?

(Aucune intervention).

Je mets aux voix.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- C'est une bonne affaire pour la ville. On remercie le Conseil Général qui a établi cette règle. Lui aussi, compte tenu des problématiques financières, cède des biens et va d'ailleurs nous en proposer un autre dans les jours qui viennent.

Création d'une voie communale au lieudit « les Kyrielles ».

Mme JACOB.- Nous sommes derrière le parking de Carrefour. C'est un dossier que nous connaissons tous bien. Aujourd'hui, il s'agit d'autoriser Monsieur le maire à acquérir une partie de la parcelle cadastrée AP 525 à l'euro symbolique, il s'agit de la sente, du petit chemin qui se trouve derrière la cour de l'école, et une partie de la parcelle AP 535 pour une contenance de 1 575 m² à 3,50 € le m². On en a déjà débattu.

Ce qui nous ramène aujourd'hui, c'est la possibilité pour M. le Maire de céder au Foyer Rémois à l'Euro symbolique sur la parcelle AP 70 une contenance de 25 m² de celle-ci, qui figure sur le plan. Cela permettrait aux Kyrielles de pouvoir entrer dans de bonnes conditions. C'est le virage de la voirie. On récupère d'un côté 1 564 m² et on en concède de l'autre 25. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention).

Je mets aux voix.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Les travaux du lotissement du Foyer Rémois commencent début juillet ce qui fait que tout ce qui est gros aménagement, qui va faire de la poussière, nécessiter des camions, des pelleuses, etc., se fera pendant dans les vacances scolaires et passera par le parking de chez Carrefour.

Transfert d'une servitude de passage – Parcelle cadastrée AD n° 579 (rue du cimetière)

Mme JACOB.- Nous sommes au cimetière. M. ROUSSEAU est actuellement propriétaire d'un certain nombre de parcelles, la 650 par exemple. Il existe sur la 580 une servitude de passage très ancienne. La 580 appartient à la ville. Nous proposons de céder cette parcelle 580 à M. ROUSSEAU, on a déjà délibéré pour cela. Mais pour que cela puisse se faire dans de bonnes conditions, nous vous proposons de transférer la servitude qui est actuellement sur la 580 pour l'emmener sur la 579 appartenant à la ville, et se situant juste à côté. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention).

Je mets aux voix.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Plan de prévention des risques technologiques - Société FM LOGISTIC.

Mme JACOB.- Nous avons délibéré sur ce dossier il y a quelque temps. Le projet de PPRT a été soumis à enquête publique. Un arrêté préfectoral datant du 10 septembre 2009 approuve ce PPRT sous un certain nombre de conditions, de nécessité d'aménagement.

Je vous propose que nous émettions un avis favorable au PPRT pour la société FM LOGISTIC ; nous réaffirmons les recommandations du PPRT relative à l'utilisation du site, au regard des risques encourus par les populations. J'ai repris là mot pour mot les préconisations. Elles concernent la protection des personnes, qu'elles soient à pied ou en vélo sur la partie du site qui est considérée comme à risque, de manière à ce que ne soit pas organisé sur cette zone de manifestations ultérieures, manifestations sportives, rendez vous de toutes natures possibles.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention).

Je mets aux voix.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Enquête publique relative à une installation classée – Société Saint-Gobain Sovis (avis du conseil municipal)

Mme JACOB.- Nous sommes à l'entrée de ville Chierry-Château-Thierry.

Une enquête publique se déroule du 7 juin au 9 juillet 2010, placée sous la conduite de M. André BRAEM, commissaire enquêteur. Il s'agit pour nous de donner un avis, je vous le propose favorable, pour une nouvelle ligne de fabrication de verre à Chierry, installation de compression de verre et d'émettre un avis favorable en rappelant les préconisations des articles 5 et 6 que vous avez en annexe de manière à protéger autant que faire se peut les populations.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention).

Je mets aux voix.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

INTERCOMMUNALITE

SIVU de la Picoterie – Adhésion de la commune d’Azy-sur-Marne et retrait de la commune de Goussancourt.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention).

Je mets aux voix.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

SARCT – Adhésion de la commune de Rocourt-Saint-Martin.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention).

Je mets aux voix.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

TRAVAUX

Fonds départemental de solidarité (FDS) – Travaux de voirie 2010 – Demande de subvention au Conseil Général de l’Aisne.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

(Aucune intervention).

Je mets aux voix.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

**Fonds départemental de solidarité (FDS) – Dégâts provoqués par les orages
Demande de subvention au Conseil Général de l’Aisne.**

M. LE MAIRE.- Le Conseil Général a déjà délibéré favorablement, nous avons besoin de valider cette délibération.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

SPORTS

Subventions 2010 aux clubs sportifs.

M. DUCLOUX.- Après étude avec le comité de direction de l’OMS, nous vous proposons aujourd’hui de voter, suite aux dossiers présentés par les clubs, sur le solde de l’aide aux clubs sportifs pour aide au fonctionnement. Je ne vous énumère pas toutes les subventions qui nous sont proposées.

Est-ce qu’on peut voter comme à l’habitude toutes les associations sauf les 2 clubs de football ?

Mme YONNET.- Je n'ai même plus besoin de le dire, c'est magnifique !

M. DUCLOUX.- Pour le club de football du CTFC, nous avons souhaité faire la remarque que le calcul de l'OMS nous faisait un montant de 7.500 € et que vu les subventions qui se sont déroulées depuis de nombreuses années, nous vous proposons aujourd'hui de voter 13.000 € dont 5.500 € de subvention exceptionnelle.

Nous passons au vote pour toutes les associations sauf les 2 clubs de football.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Pour les 2 clubs de foot, 13.000 € pour le CTFC et pour l'IEC, 3.700 €.

Résultats du vote :

Pour : 30

Contre : 2 (Groupe « Droite Unie »)

M. LE MAIRE.- Pour l'IEC, ils sont en recherche de dirigeant. Les gens qui sont intéressés par le foot peuvent présenter leur candidature.

EDUCATION JEUNESSE

Participation financière de la commune au fonctionnement des écoles privées sous contrat – année scolaire 2009-2010.

M. BEAUVOIS.- C'est une obligation de la loi, l'article L.442-5-1 du code de l'éducation. Le calcul se fait de la manière suivante : on calcule au niveau des écoles publiques de Château-Thierry le coût moyen d'un enfant scolarisé en école primaire, qui est de 495 € et on multiplie par le nombre d'enfants de Château-Thierry fréquentant l'école privée de Sainte Marie-Madeleine, ce qui donne un montant global de 29 205 €, soit 59 enfants à 495 €.

Avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- De toute façon, cela s'impose.

Mme BOUVIER.- Pour être fidèle à moi-même, je refuse de voter, car c'est une loi.

M. BEAUVOIS.- Je procède au vote.

Résultats du vote :

Pour : 25

Contre : 2

Abstentions : 4

Non participation au vote : 1 (Mme BOUVIER)

Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine.

M. BEAUVOIS.- Vous avez le rapport succinct et vous avez le détail qui est long, pages 61 à 66. La ville touche une dotation de solidarité urbaine qui sert à financer une partie des actions de la ville sur cinq points : la citoyenneté, l'amélioration du cadre de vie de la population, le développement d'actions de prévention de la délinquance, l'action en direction de la jeunesse et le renforcement des services de proximité. Avez-vous des questions sur le rapport portant sur la DSU ? On a touché 498 737 €.

M. JOURDAIN.- Je ne comprends pas la phrase en page 3. « Le montant attribué à la ville au titre de la DSU de 2008 s'élevait à 488.958 €, etc., ce qui représente une augmentation de tant, soit 1,96 % de la dotation », par rapport à quoi ?

M. BEAUVOIS.- Ils se sont trompés. On avait repéré quelques coquilles. C'est 9.779 € d'augmentation entre 2008 et 2009. Si vous prenez les 488.958 € et que vous additionnez ...

M. JOURDAIN.- La phrase est mal construite.

M. BEAUVOIS.- Tout à fait ; les 9.779 € donnaient 498.737 €.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention).

Je mets aux voix.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. JOURDAIN.- Il faudra modifier la phrase.

Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Répartition des subventions

M. BEAUVOIS.- La ville est habilitée sur 2 quartiers, les Vaucrises et Blanchard, à faire des contrats CUCS, qui sont des contrats tripartites : la ville, le département et la région. On vous transmet la totalité des actions subventionnées par la ville avec en première colonne la subvention attribuée, en deuxième colonne le total des subventions, les trois parties : Etats, région, commune, et le pourcentage revenant à la ville.

Mme BOUVIER.- Un rectificatif : la région n'est pas financeur du CUCS. C'est le département, l'Etat et la ville.

M. BEAUVOIS.- Tout à fait. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention).

Je mets aux voix.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Nous arrivons à la fin de cet ordre du jour.

REMERCIEMENTS

M. LE MAIRE.- Avant de donner la parole aux citoyens qui ont eu le mérite de rester jusqu'à cette heure avancée, je voudrais vous transmettre le nom de quelques associations qui nous ont fait part de leurs remerciements :

Associations Z'Aisne Arts et Loisirs pour la mise à disposition du Palais des Sports pour une exposition artisanale,

Associations Aisne JALMALV, mise à disposition de salle.

Monsieur le Consul Général d'Algérie, pour la mise à disposition de la Rotonde pour la mission consulaire,

L'Association Lions Club Jeanne de Navarre, pour la mise à disposition du Palais des Sports pour le Salon de la Décoration,

L'office de Tourisme de la Région de Château-Thierry pour la mise à disposition de la salle des fêtes,

La communauté de communes de la région de Château-Thierry pour le soutien lors de la première édition du semi-marathon,

L'école maternelle Vaucrises Mauguins par rapport au remplacement des radiateurs,

L'Association des professeurs d'histoire et de géographie de Picardie pour le soutien pour l'organisation des 44èmes journées d'études,

L'Association Lions Club Vallée de la Marne, pour la mise à disposition du Palais des Sports,

Le Syndicat FSU de l'Aisne pour la mise à disposition du Palais des Rencontres,

L'Inspection académique de l'Aisne pour la mise à disposition de locaux scolaires pour des stages,

L'Association des mutilés de la voix pour la subvention,

L'Association Accueil et Promotion pour la subvention,

J'avais l'association du « Grain de sel », mais je l'ai retirée. Nous pourrions les envoyer à qui de droit ces remerciements.

Avant de donner la parole à nos amis, je voudrais vous donner quelques informations importantes, qui sont en lien avec le débat qui nous a engagés fortement sur l'accueil des Aigles de Château-Thierry, compte tenu de la dynamique touristique qui existe sur le territoire, le Comité Régional du Tourisme, émanation du Conseil Régional, a décidé de tenir son Assemblée générale à Château-Thierry pour la première fois. Cela a lieu jeudi dans 8 jours et ce sera l'occasion de rassembler tous les secteurs touristiques afin de montrer que le tourisme est un vecteur de développement économique et de création d'emploi. Je vous y convie.

Je laisse la parole à nos invités, aux citoyens actifs qui nous font l'honneur de suivre ces débats.

(La séance est levée à 21 heures 20)

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Jacques KRABAL

Dominique DOUAY

SOMMAIRE

Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux des 10 et 30 mars 2010...	5
Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.	5
A) Action en justice : contentieux avec la société Orange.	5
B) Convention d'occupation des locaux.	7
Mme Elghaouti pour un jardin ru Buvot.	7
M. Benaïcha pour un garage rue de la Mare Aubry.	7
Association « grain de sel » au bâtiment U1.	7
Société « les aigles de Château-Thierry » au bâtiment U1	9
C) Tarifs municipaux.	19
Occupation du domaine public. Palissade.	19
Borne à eau pour les bateaux.	19
Salle municipale du 82 rue du village Saint-Martin.	19
Séjour Été de la Rotonde à Sausset-les-Pins.	20
Remplacement du matériel cassé ou manquant.	20
Location du palais des rencontres.	20
D) Acceptation d'un don.	20
E) Marchés publics dans le cadre de la procédure adaptée.	20
AFFAIRES GENERALES.	20
Création d'une commission extra municipal jumelage.	21
Dénomination de l'aérodrome « Quentin Roosevelt »	21
Dénomination du Palais des Sports « Marcel Lesage et Jacques Royer Crécy »	23
Désignation d'un conseiller municipal au conseil d'orientation et de surveillance.	25
PERSONNEL.	25
Tableau des emplois permanents – Modification.	26
Création de postes de fouilleurs qualifiés.	26
Renouvellement du poste de chargé de mission NTIC.	27
FINANCES.	27
Tarifs municipaux.	27
URBANISME.	27
Cession de la parcelle cadastrée AR n°111 (lieudit « Martin Pré »)	27
Cession de la parcelle cadastrée AK n°35 (Avenue de la République)	28
Acquisition des parcelles cadastrées AA n°31 et ZT n°28 (stade municipal)	30
Acquisition des parcelles cadastrées AA n°25 et 26 à Brasles (rue des Garats)	31
Création d'une voie communale au lieudit « les Kyrielles ».	32
Transfert d'une servitude de passage – Parcelle cadastrée AD n°579.	33
Plan de prévention des risques technologiques. Société FM Logistic.	33
Enquête publique relative à une installation classée – Société Saint-Gobain Sovis ...	33
INTERCOMMUNALITE.	34
SIVU de la Picoterie – Adhésion d'Azy-sur-Marne et retrait de Goussancourt.	34
SARCT – Adhésion de la commune de Rocourt-Saint-Martin.	34
TRAVAUX.	34
Fonds départemental de solidarité (FDS) – Travaux de voirie 2010.	34
Fonds départemental de solidarité (FDS) – Dégâts provoqués par les orages.	34
SPORTS.	34
Subventions 2010 aux clubs sportifs.	34
EDUCATION JEUNESSE.	35
Participation financière de la commune au fonctionnement des écoles privées.	35
Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine.	35
Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Répartition des subventions.	36
REMERCIEMENTS.	36